Accord CE/Vietnam: accord de coopération

1995/0173(CNS) - 01/02/1996

Le Commissaire MARIN a tout d'abord rappelé les nouvelles perspectives envisageables à partir de mars prochain, après le sommet de Bangkok. En ce qui concerne notamment le Vietnam, il s'est déclaré sûr de pouvoir renforcer les relations de manière à régler d'autres problèmes parallèlement; à ce propos, il a expliqué qu'on pourra examiner les difficultés relatives aux droits de l'homme dans la commission mixte UE/Vietnam.